



Séance du Conseil général, 11 mars 2019

PROCES - VERBAL

Président :	M. Stéphane Brammeier (PLR)
Présents :	37 membres du Conseil général (voir liste en annexe) 7 membres du Conseil communal l'administrateur communal
Excusés :	4 membres du Conseil général (voir liste en annexe)

1. Appel, ordre du jour, procès-verbaux des séances du 24 septembre et du 12 novembre 2018

L'ordre du jour est complété par le dépôt d'une question des Verts relative à la grève des femmes du 14 juin 2019, ainsi que par diverses nominations. Par contre, le point 5, Demande de crédit complémentaire pour la protection des berges du Ruz-Châtru – réfection et rallongement d'un collecteur de décharge servant d'exutoire à un déversoir d'orage, doit être supprimé de l'ordre du jour, pour un traitement ultérieur.

Le **procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018** ainsi que celui de la **séance du 12 novembre 2018** sont adoptés sans correction, ni ajout.

2. Informations du Président

Le Président salue les personnes récemment proclamées élues membres du Conseil général : Mme Stéphanie Gérard Mattson (soc), Mme Charlotte Grosjean (PLR), Mme Anne Macherel Rey (soc), Mme Kaori Tahara Dallais (soc).

3. Budget 2019

Au nom du Conseil communal, M. **P. Bourquin** rappelle qu'il n'est pas courant que l'exercice comptable soit entamé sans budget, mais que ce cas de figure est prévu par les dispositions

légales, moyennant information du Conseil d'Etat et renoncement à toute dépense extraordinaire. Le report du traitement du budget devant le Conseil général est dû à l'absence des collaborateurs en charge de son élaboration.

Le projet de budget 2019 boucle sur un déficit modéré de CHF 345'200.-, pour un total de charges de plus de 25.5 millions de francs. La réflexion qui a guidé l'élaboration de ce budget s'est faite sur trois axes : maîtrise des dépenses, réduction des investissements, réduction de la dette. Le Conseil communal a renoncé à surévaluer les recettes fiscales et à puiser dans les réserves.

La **Commission financière** a rendu son rapport sur le projet de budget 2019, rapport à disposition de tous, ne nécessitant donc pas de commentaires particuliers.

L'examen de détail suscite les questions suivantes :

21706, salle sports Croix 4	Mme. P. Perret (Ve)	Quel est l'apport des panneaux solaires ? Un premier bilan peut-il être tiré ? Réponse du Conseil communal : un faible ensoleillement n'a pas permis un fonctionnement optimal des panneaux, qui produisent toutefois plus que ce qui est consommé sur place. Il est difficile de tirer un bilan précis après 4.5 mois de fonctionnement. La collaboration avec CoopSol fonctionne à satisfaction (M. F. Greillat)
21803, cuisine communale	Mme P. Perret (Ve)	Où seront vendus les repas venant en plus de la production actuelle ? Réponse du Conseil communal : le prix du repas doit couvrir toutes les charges de la cuisine. Depuis 18 mois, le compte de fonctionnement ne livre pas un résultat satisfaisant. Désormais, le prix va encore englober les travaux de nettoyage de la vaisselle, ce qui va provoquer une augmentation des revenus. Le budget 2019 est à nouveau déficitaire, mais un nouveau partenaire (client) sera livré, induisant une augmentation de 40% du nombre de repas produits (M. F. Greillat)
57900, assistance, autres	Mme S. Schwab (Ve)	La mise à disposition de sacs poubelles aux parents de nouveaux nés est certes intéressante, mais ne conviendrait-il pas plutôt de propager l'utilisation de langes réutilisables, afin de réduire le volume des déchets ? (proposition)
62900, cartes journalières	M. U. Kroll (soc)	Les cartes devraient être mises à disposition aussi par le biais du site Internet ! Réponse du Conseil communal : le personnel au guichet apprécie le contact avec la population lors de la réservation et de la distribution des cartes (M. Th. Perret).

Sur ce, **l'entrée en matière sur le budget 2019 est acceptée à l'unanimité.**

Puis, et le **budget 2019** et la **planification financière 2020 – 2022** sont **acceptés également à l'unanimité.**

4. Véhicule utilitaire pour le service de voirie (rapport 19.004)

Le véhicule actuel devient très âgé, sa carrosserie est percée en plusieurs endroits. Un tel véhicule est cependant utile, l'évaluation de son successeur a toutefois montré qu'il était adéquat d'améliorer la charge utile, afin d'économiser sur le nombre de transports, notamment en direction de Plaines-Roches. Une option est donc de limiter la vitesse du véhicule à 45 km/h (M. **Th. Perret**, pour le Conseil communal). L'amendement du PLR, présente une autre option, qui n'a pas été toutefois évaluée ; l'exécutif préfère sa variante.

Au nom du PLR, M. **Y. Sauvant** présente un amendement visant à remplacer le véhicule par un véhicule semblable, moins cher que celui proposé par le Conseil communal, pour un montant limité à CHF 40'000.-, et à lui joindre une remorque avec un poids utile de 3.5 tonnes, pour un montant de CHF 6'000.-. Une somme de CHF 45'000.- doit donc suffire pour avoir un outil plus polyvalent que la proposition du Conseil communal.

Au nom du groupe socialiste, M. **U. Kroll** estime que l'âge du véhicule (16 ans), les coûts des réparations et l'absence de possibilité de coopérer avec la Ville de Neuchâtel justifient les options prises par le Conseil communal. A titre personnel, il peut vivre avec le véhicule actuel en attendant la fusion des Communes, au vu des charges financières et de fonctionnement engendrées par le véhicule durant la dernière année.

A la demande du groupe des Verts, la séance est suspendue durant quelques minutes.

A la reprise, M. **S. Guye** (Ralliement – Vert'libéraux RAVL) se réjouit qu'un contact ait été pris avec la Ville de Neuchâtel, mais se pose la pertinence de l'achat d'un véhicule hybride, afin de diminuer l'impact CO₂ du véhicule. Il reconnaît que le véhicule est vieux, qu'il a rendu ses services, et qu'il doit être remplacé, mais sous étude de l'option proposée.

Le Conseil communal répond qu'il s'oppose à une combinaison camion – remorque, qui nécessite l'acquisition de nouveaux permis pour le personnel communal et de nouveaux « savoir conduire ». Par ailleurs, manœuvrer avec un tel véhicule dans les points de collecte des déchets de Plaines-Roches ou de Porcena est difficile. Il estime que les données chiffrées de l'amendement sont sous-évaluées. Par ailleurs, le devis du Conseil communal prévoit une somme pour la reprise du véhicule. Il est intéressant, même dans le cadre d'une fusion, de voir les services équipés correctement, et cet équipement pourrait motiver les autorités de la future Commune à maintenir une équipe d'entretien sur le site de Corcelles. Enfin, le véhicule hybride a un coût plus élevé et une puissance moindre.

M. **Y. Sauvant** admet qu'il n'avait pas intégré l'aspect du permis de conduire du personnel dans sa réflexion. Les remorques présentent l'avantage d'avoir un pont basculant de trois côtés. Par ailleurs, les chiffres de son amendement reposent sur des offres.

Après une nouvelle suspension de séance, **l'entrée en matière est acceptée par 28 voix favorables contre 8 défavorables.**

Avant le vote sur l'amendement, M. **J.J. Wenger** (PLR) rappelle que le diesel est la meilleure technologie, que le camion actuel doit encore pouvoir parcourir beaucoup de kilomètres et que le changement des pneus fait partie des réparations usuelles.

M. **M. Lauenstein** (RAVL) estime lui que les véhicules électriques sont dans la tendance du jour, mais reconnaît le besoin d'un nouveau véhicule. Il propose d'attendre un an avant une décision sur le remplacement du véhicule actuel.

L'amendement est tout d'abord rejeté par 21 voix contre 11.

Ensuite, **l'arrêté est lui refusé par 17 voix défavorables contre 14 favorables.**

5. Vidéosurveillance, rapport 19.002

Le Conseil communal (M. **D. Boillat**) fait état de déprédations récurrentes en divers lieux de la Commune. Le règlement proposé est une solution pragmatique, proportionnée, qui donne un cadre sans faire du « flicage ». Il met en exergue les endroits à surveiller (formulation postestative), les horaires de surveillance, l'enregistrement des données, l'utilisation des images, leur visionnage et la visibilité des caméras. L'application du règlement permettra de limiter le coût de la surveillance, les charges de nettoyage et de réparation après déprédations et d'assurer la qualité patrimoniale de bâtiments dans lesquels la Commune a beaucoup investi.

Au nom du PLR, M. **J.J. Wenger** confirme les incivilités et trouve la manière proposée acceptable.

Mme **V. Attinger** (Verts) rapporte la discussion nourrie au sein de son groupe. Elle note le besoin d'éduquer, mais aussi de réprimer, la mobilité des groupes de jeunes, la difficulté de lutter contre de nouvelles tendances, et s'interroge sur le coût des déprédations. Elle apprécie le travail du service forestier pour maintenir la promenade forestière. Le groupe se pose la question de l'engagement d'un animateur de rue, pour aller à la rencontre des jeunes, qui n'ont pas d'endroits réservés à leur disposition. Revenant sur le projet de surveillance du parking souterrain, le groupe s'interroge sur les coûts (pose de câbles, matériel et logiciel de surveillance). Par ailleurs, il demande au Conseil communal des précisions sur les endroits potentiellement surveillés et sur la surveillance du domaine privé.

Le groupe RAVL (M. **S. Guye**) a pris note de ce sujet sensible et suit son développement avec circonspection. Il espère que la qualité des images permettra d'élucider les affaires, tout en regrettant le manque de civisme de certains et les conséquences de diverses équipées nocturnes. Se posant la question de la diminution de la délinquance suite à la pose des équipements de surveillance, il conclut que ce débat de société n'aura pas sa solution définitive ce soir.

M. **Ph. Dallais** (soc) a des réticences, plus personnelles, sur cet équipement, sachant que, parfois, des leurres ont le même effet. La discussion au sein de la Commission « Infrastructures, Energie et Environnement » a été intéressante, et le règlement a été qualifié, au sein de la CIEE, de « bien fait ». Il relève que les déprédations sont souvent le fait de personnes connues, et qu'il convient de mettre en place plus d'actions de prévention (Jeunesse de la Côte, animateurs de rue). Il craint enfin du vandalisme sur les caméras elles-mêmes.

Le Conseil communal (MM. **D. Boillat** et **F. Gretillat**) rappelle que la Jeunesse de la Côte offre des locaux pour les jeunes, et que ce n'est pas à la Commune de faire un règlement pour la

surveillance du domaine privé. Le règlement sous évaluation sert à donner un cadre à l'utilisation de la vidéosurveillance, et le parking souterrain de la Rue de la Croix sera le seul endroit à surveiller actuellement. La sécurisation du reste du site de la Rue de la Croix 4/4a est par ailleurs très difficile. Le coût de l'installation pour le parking souterrain est d'environ CHF 18'000.- pour l'installation de caméras, montant auquel il faut ajouter les licences d'exploitation du logiciel.

Avant le vote d'entrée en matière, M. **S. Guye** (RAVL) rappelle qu'il est important d'aller à la rencontre des jeunes, à l'image de ce que fait la Ville de Neuchâtel avec ses animateurs de rue. A la demande de M. **Chr. Leclerc** (PLR), le Conseil communal informe qu'un enregistrement audio n'est pas prévu sur ce site.

L'entrée en matière est acceptée par 34 oui contre 2 non.

M. **J.J. Wenger** (PLR) rappelle la nécessité d'agir en amont, et de ne pas seulement intervenir, observer et punir.

Sur ce, le **règlement communal sur la vidéosurveillance est accepté par 29 voix favorables** contre **3 voix défavorables**.

6. Octroi d'un prêt de CHF 234'000.- à CANEP (rapport 19.003)

M. **Th. Perret**, au nom du Conseil communal, informe que le législatif ne doit pas se prononcer sur les rapports techniques déjà avalisés par le Conseil intercommunal du Syndicat CANEP, mais bien sur la demande de prêt. Il rappelle que le Conseil général est représenté dans les organes de CANEP. Les travaux à mener sont d'une part la participation de CANEP à la réfection/remplacement partiel de ses conduites sur le tracé de la RC 174, entre la Gare de Corcelles-Peseux et le Giratoire de la Brena (travaux conduits par le Canton) et, d'autre part, la création d'un accès pour véhicules au dégraveur au Nord du terrain de football d'Auvernier, sur le Ruz-Châtru. Le syndicat n'ayant pas la trésorerie nécessaire, seul un prêt d'une des Communes membres peut intervenir ; et seule Corcelles – Cormondrèche s'est proposée de le faire.

Les Verts (Mme **P. Perret**) acceptent que notre Commune fasse la banque, notamment au vu de l'importance d'un chemin d'accès au dégraveur.

La demande de crédit a suscité un vif débat au sein du groupe PLR (Mme **P. Borloz**). Si certains soutiennent la demande, d'autres trouvent que le montant prêté est trop important.

Vu la part prépondérante de la Commune au sein de CANEP, la demande est logique (M. **L. Bourquin**, pour le groupe socialiste). Le syndicat n'a pas les réserves nécessaires. Le groupe remercie les divers services qui interviennent sur le Ruz-Châtru pour la gestion efficace des situations de crue.

M. **Y. Sauvant** (PLR) pose la question du taux d'intérêt du prêt (2%, différentiel encore plus grand si on considère les taux négatifs des dépôts auprès de banques) et de l'approvisionnement de la trésorerie communale (Corcelles – Cormondrèche est majoritaire dans CANEP, sa trésorerie devrait aussi permettre le prêt) (entre parenthèses, réponses du Conseil communal).

L'entrée en matière est acceptée par 34 oui et 1 non.

Interviennent encore M. **J.J. Wenger** (PLR), qui préférerait allouer le montant au remboursement de la dette, puis M. **U. Kroll** (soc), qui trouve logique l'intervention de la Commune, vu son positionnement dans CANEP.

Le Conseil communal rappelle que les autres Communes rembourseront régulièrement leur « dû » à notre Commune et qu'il n'est fait aucun cadeau aux Communes de Milvignes et Pe-seux (M. **Th. Perret**). A la question de Mme **A. Bourquin** (RAVL) de savoir ce qu'il adviendra de ce prêt dans le cadre de la fusion avec la Ville de Neuchâtel, M. **P. Bourquin** répond que le syndicat CANEP demeurera, dans une autre « géométrie », une fois la fusion réalisée.

Sur ce, **l'arrêté est accepté par 30 oui contre 5 non.**

7. Egalité salariale et des chances, réponse du Conseil communal à la question des Verts (rapport 18.024)

Les Verts sont satisfaits de la réponse, ils déposeront une autre initiative pour la signature de la Charte « Egalité salariale » (Mme **C. Dutoit**).

8. Question Les Verts, participation du personnel communal à la « Grève des femmes » du 14 juin 2019

Le Conseil communal (Mme **C. Hunkeler**) répond directement et oralement à la question, vu l'enchaînement des séances, indiquant que le personnel communal peut sans autres participer aux manifestations, qu'il doit prendre un congé non payé, s'il n'a pas les heures « supplémentaires » ou des vacances pour compenser, et que, dans tous les services, un « service minimum » doit être assuré, notamment au sein de l'accueil parascolaire. Par ailleurs, le Conseil communal proposera diverses activités, dans la Commune, pour une meilleure compréhension de l'égalité entre genres.

9. Nominations à diverses Commissions

Sont nommées par acclamation

Commission	Membre démissionnaire	Membre nommée
Commission Vie locale	Jim Sordet	Charlotte Grosjean
Comm. intercomm. Jeunesse	Jim Sordet	Charlotte Grosjean
Commission Vie locale	Christiane Zenklusen	Patricia Borloz

10. Informations du Conseil communal

- le bureau du Conseil communal est désormais présidé par Mme Hunkeler,
- la séance du Conseil général du 1^{er} avril 2019 ne sera pas convoquée, la prochaine séance ayant lieu le 24 juin 2019,
- la Commission « Construction, Aménagement du territoire et Mobilité » a pu prendre connaissance des progrès dans le dossier « PAL – Avant-projet »,
- le 26 mars 2019, la réorganisation des services de secours sera conclue avec la création de la Maison de la sécurité à Neuchâtel,
- le 12 juin, la région RUN « Neuchâtel Littoral » sera créée, en remplacement de la Communauté urbaine du Littoral,
- la « Journées des bibliothèques » du 16 mars 2019 a connu un grand succès, plus de 120 personnes ont participé au rallye dans les villages,
- le 6 avril 2019, la population est invitée à participer à un reboisement à l'Engolieu,
- la salle du Conseil général est désormais équipée d'un Wifi, et, à compter de ce jour, l'envoi de la documentation se fera par messagerie électronique, les membres du Conseil général qui désirent disposer d'une documentation écrite devant le demander auprès de l'administration communale,
- les exécutifs des quatre Communes du projet de fusion se sont retrouvés le 7 mars 2019 et ont désigné des mandataires chargés de les accompagner dans la démarche « scientifique »,
- le 30 mars 2019 aura lieu la manifestation « Pour le retour de la nuit », avec extinction de l'éclairage public dans certains quartiers de nos villages.

11. Divers

RAS

12. Question Les Verts, téléphonie 5G dans la Commune

Le groupe des Verts (Mme **P. Perret**) dépose une question relative à l'implantation d'antennes de téléphonie mobile de génération 5G dans la Commune, soulignant l'impact de telles installations sur la santé publique et sur le climat. Il demande comment la Commune réagira lors de la construction de nouvelles installations, et si elle sera consultée.

Le Conseil communal donnera sa réponse dans les délais prescrits.

Fin de la séance à 21h45.

Pour le PV: Pierre Muhlemann, a.c., juin 2019

Liste de présence, 11 mars 2019 (séance n° 13 de la législature 17 - 20)

Attinger	Verena	<input checked="" type="checkbox"/>	Guye	Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>
Beshaj	Silvana	<input checked="" type="checkbox"/>	Henguely	Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>
Borel	Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	Kroll	Ulrich	<input checked="" type="checkbox"/>
Borloz	Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>	Lauenstein	Michaël	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourquin	Anita	<input checked="" type="checkbox"/>	Leclerc	Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourquin	Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Eplattenier	Claude	<input checked="" type="checkbox"/>
Brammeier	Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>	Macherel Rey	Anne	<input checked="" type="checkbox"/>
Brammeier	Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	Martin	Fanny	<input checked="" type="checkbox"/>
Cand	Steve	<input checked="" type="checkbox"/>	Mateescu Dall.	Ionica	<input checked="" type="checkbox"/>
Capelli	Karin	<input checked="" type="checkbox"/>	Moro	Catherine	E
Dallais	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	Pancza Blanc	Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>
Da Pare	Silvio	<input checked="" type="checkbox"/>	Perret	Pierrine	<input checked="" type="checkbox"/>
Desbaillet	Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	Rapin	Esther	<input checked="" type="checkbox"/>
Devanthery	Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauvant	Yves	<input checked="" type="checkbox"/>
Dutoit	Cloé	<input checked="" type="checkbox"/>	Schneider	Ghislaine	E
Duvillard	Béatrice	E	Schwab	Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>
Gérard Mattson	Stéphanie	<input checked="" type="checkbox"/>	Tahara Dallais	Kaori	<input checked="" type="checkbox"/>
Gretillat	Elena	<input checked="" type="checkbox"/>	Tissot	Vanessa	<input checked="" type="checkbox"/>
Grosjean	Charlotte	<input checked="" type="checkbox"/>	Wenger	Jean-Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>
Guillaume-G.	Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	Wildhaber	Jean-Pierre	E
Guillén	José	<input checked="" type="checkbox"/>			

E: excusé, A: absent, D: démissionnaire